

**SÉANCE ORDINAIRE
8 OCTOBRE 2008**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, tenue le mercredi 8 octobre 2008, à 19h30, à la salle du conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Jean-Guy Breton	(Lac-Etchemin)
Mario Pouliot	(Sainte-Aurélie)
Richard Turcotte	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Marcel Morissette	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marcel Asselin	(Saint-Magloire)
Pierre Poulin	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Daniel Gagné	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, agit comme secrétaire de la session.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la session. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande aux membres du conseil s'ils désirent ajouter des sujets à la proposition d'ordre du jour.

2008-10-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2008 et suivi.**
- 4.0 Invitée : madame France Laplante-Théberge, directrice générale du CSSSE. «Le CSSS des Etchemins et la richesse relative»**
- 5.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 5.1 Modifications au Schéma d'aménagement et de développement;
 - 5.2 Émission d'un certificat de conformité, Municipalité de Saint-Camille.
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
 - 6.1 Approche territoriale intégrée;
 - 6.2 Etchemins en forme.
- 7.0 Dossiers du Pacte rural :**
 - 7.1 Enveloppe supplémentaire 2008-2014;
 - 7.2 Autres dossiers (s'il y a lieu).
- 8.0 Affaires courantes :**
 - 8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions;
 - 8.2 Protection incendie et schéma : suivi des rencontres précédentes;
 - 8.3 Services pré-hospitaliers : suivi;
 - 8.4 Demande(s) de contribution (s'il y a lieu);
 - 8.5 Plan de communications : planification d'une rencontre de travail.

9.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres (s'il y a lieu).

10.0 Administration :

- 10.1 Liste des comptes à payer;
- 10.2 État des encaissements et déboursés.

11.0 Correspondance.

12.0 Varia :

- 12.1 Motion de félicitations;
- 12.2 Projet éolien communautaire;
- 12.3 La Petite Séduction;
- 12.4 Carrières et sablières.

13.0 Période de questions.

14.0 Clôture de la session.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-10-02

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2008 ET SUIVI :

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2008 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Dans le suivi du procès-verbal du 10 septembre 2008, Monsieur le maire Jean-Guy Breton demande si Monsieur Bernard Poulin a accepté de représenter la MRC des Etchemins au Comité du Plan stratégique en agroalimentaire de Chaudière-Appalaches. Monsieur Poulin a reçu la documentation mais on ne connaît pas sa décision. Des informations seront prises à ce sujet.

Pour le projet «*Cliniques d'architecture patrimoniale de Chaudière-Appalaches*», on ignore l'évolution de ce dossier. Le directeur général étant absent, le directeur général adjoint ignore les suites données à ce dossier. Dossier à suivre.

4.0 INVITÉE : MADAME FRANCE LAPLANTE-THÉBERGE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CSSSE. «Le CSSS des Etchemins et la richesse relative» :

Madame France Laplante-Théberge et monsieur Marcel Vermette du CSSSE font la présentation du document «*Le CSSS des Etchemins et la richesse relative*». Ils répondent aux questions des membres du Conseil des maires. Chacun y va de ses commentaires au sujet des statistiques présentées. Le directeur général adjoint demande s'il serait possible de recevoir par courriel la présentation faite par le CSSSE. On vérifiera auprès de l'Agence de santé et des services sociaux à savoir si le CSSSE est autorisé à fournir ladite présentation.

5.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

5.1 Modifications au Schéma d'aménagement et de développement :

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, présente aux membres du conseil les différentes recommandations du comité consultatif agricole (CCA) et du comité d'aménagement relativement au projet de règlement de modifications du schéma d'aménagement.

Auparavant, il rappelle aux membres du conseil qu'un avis public est paru dans l'hebdo « La Voix du Sud » du 4 octobre et que l'assemblée publique se tiendra le 22 octobre prochain à la salle communautaire de Sainte-Rose-de-Watford à compter de 19h00.

Demandes et recommandations :

Lac-Etchemin :

La municipalité de Lac-Etchemin souhaite obtenir un agrandissement de son périmètre urbain :

- Superficie de l'agrandissement demandée : 18.8 hectares;
- Localisation : un espace compris entre la rue Dallaire, la rue du Club Nautique et la route 277;
- Affectation actuelle de ce territoire : villégiature;
- Utilisation du sol projetée : résidentielle;
- Le développement de cette partie de territoire fera l'objet d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) basé sur des critères qui devront respecter les principes du développement durable (gestion intégrale des eaux pluviales, système d'évaluation des bâtiments écologiques, etc.).

Le comité d'aménagement a convenu d'appuyer cette demande. Toutefois, Monsieur Lacombe rappelle aux membres du conseil qu'il y a un risque que cette modification soit jugée non-conforme aux orientations du gouvernement en matière de gestion de l'urbanisation, si elle n'est pas adéquatement justifiée, (les espaces disponibles pour Lac-Etchemin à l'intérieur du périmètre urbain sont suffisant pour répondre à la demande à moyen terme).

Compte tenu de ce risque, le comité d'aménagement a donc proposé que cette modification fasse l'objet d'un règlement distinct afin d'éviter un avis de non-conformité de la part de la ministre des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

Monsieur Jean-Guy Breton, maire de Lac-Etchemin, est tout à fait en désaccord avec cette proposition. Il affirme avoir discuté avec le directeur régional du MAMR (M. Jean Dionne) au sujet du projet d'agrandissement de leur périmètre urbain et des conditions qui seront rattachées à ce nouveau développement résidentiel. Monsieur Dionne lui a assuré que cette approche était celle qui était préconisée au ministère.

Monsieur Marcel Asselin a réitéré qu'en aucun temps, les membres du comité avait remis en question cette demande de Lac-Etchemin.

Saint-Luc-de-Bellechasse :

Le conseil municipal de Saint-Luc demande certaines modifications au projet de règlement :

- Que soit maintenu l'exclusion de Saint-Luc de l'application des normes relatives à l'implantation des éoliennes commerciales;
- Retirer l'application de la définition de l'énergie éolienne pour Saint-Luc;
- De considérer le dossier du développement de l'énergie éolienne comme un moteur économique d'envergure dans un esprit de développement durable plutôt que d'identifier ce secteur économique, à la base, comme une source de contrainte anthropique majeure.

D'entrée de jeu, monsieur Lacombe informe les maires des pourparlers qui se sont déroulés le 29 septembre dernier entre les représentants de Saint-Laurent Énergies (RES, EDF-EN et Hydroméga) et ceux des MRC des Etchemins et de Bellechasse (d.g. préfets, aménagistes) relativement au projet éolien du Parc régional Massif-du-Sud.

Comme le projet d'implantation des éoliennes déposé auprès d'Hydro-Québec est toujours imparfait et qu'il ne répond pas entièrement aux préoccupations du milieu, ni aux dispositions réglementaires adoptées par les MRC (RCI) et celles de la municipalité de Saint-Luc (PIIA), il est recommandé, pour le moment, de ne pas inclure les dispositions inhérentes aux éoliennes au règlement de modifications du schéma d'aménagement. Il apparaît important d'obtenir un plan précis du projet éolien du parc avant de se commettre. Le RCI continuera de s'appliquer entre-temps.

De plus, monsieur Lacombe rappelle aux maires que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), exige toujours que les MRC (Etchemins et Bellechasse) procèdent à une modification du plan d'aménagement du Parc régional, qui fait partie intégrante du schéma d'aménagement des deux MRC, afin d'y autoriser le développement de la filière éolienne dans le parc. Tant que cette condition ne sera pas remplie, le MRNF ne pourra donner son aval au projet éolien, ni émettre les baux inhérents à ce projet.

Quant aux demandes explicites déposées par Saint-Luc, celle requérant une modification du libellé identifiant le développement éolien comme une contrainte anthropique a été reçue positivement par le comité d'aménagement. Nous devrions déterminer, à titre de contrainte anthropique, « les éoliennes commerciales » et non « le développement éolien » en tant que secteur de développement économique.

Recommandations du comité consultatif agricole (CCA) :

Suite à la présentation des éléments du projet de modifications du schéma touchant la zone et les activités agricoles, le CCA recommande certaines modifications au projet de règlement.

Les rayons de protection et les élevages porcins :

Le projet de règlement propose différents rayons à l'intérieur desquels aucun nouvel établissement d'élevage porcin ne serait permis :

- 1000 m autour des périmètres urbains (actuellement 550);
- 500 m autour des périmètres secondaires (ces périmètres secondaires sont inexistants actuellement);
- 500 m autour des îlots déstructurés (actuellement 1 seul îlot à Ste-Aurélie est couvert par cette protection via le RCI sur la cohabitation des usages);
- 500 m autour des affectations de villégiature (actuellement aucune protection particulière).

Le CCA recommande :

- De conserver un rayon de 550 mètres autour des périmètres urbains : le comité d'aménagement est divisé sur cette question;
- De ne pas imposer de rayon de 500 mètres autour des îlots déstructurés compte tenu que cette disposition viendrait à l'encontre de la décision de la CPTAQ en regard à l'article 59 : le comité d'aménagement est d'accord avec cette position du CCA;
- De conserver la proposition de rayons de 500 mètres autour des affectations de villégiature et des périmètres secondaires : le comité d'aménagement est d'accord avec cette position du CCA.

5.2 Émission d'un certificat de conformité – Municipalité de Saint-Camille:

2008-10-03

Émission du certificat de conformité relatif aux règlements nos 349, 351, 352, 353 et 354 de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a adopté le 4 février 2008, les règlements nos 349 (Plan d'urbanisme), 351 (Construction), 352 (Lotissement), 353 (Permis et certificats) et 354 (Zonage);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins le 25 février 2008 (reçus le 5 mars) et ce conformément aux dispositions des articles 109.6, 109.7, 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a mandaté le service de l'aménagement de la MRC pour rédiger ces règlements en conformité avec les dispositions du schéma d'aménagement et de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires doit les approuver par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements nos 349, 351, 352, 353 et 354, tels qu'adoptés par le Conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :

2008-10-04

6.1 Approche territoriale intégrée :

CONSIDÉRANT QU' une demande de financement au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour le déploiement de l'approche territoriale intégrée (ATI) de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour une démarche de mobilisation et d'élaboration d'un plan d'action local sera présentée pour la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la MRC des Etchemins vise l'analyse des options de développement du transport collectif sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise le CLD des Etchemins à présenter une demande de financement au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour le déploiement de l'approche territoriale intégrée (ATI) de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour une démarche de mobilisation et d'élaboration d'un plan d'action local;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.2 Etchemins en forme :

Mesdames Anne Vadeboncoeur et Isabelle Houde ainsi que Monsieur François Bergeron présentent aux membres du Conseil des maires le projet "Etchemins en forme", demande d'aide financière qui sera déposée d'ici la fin d'octobre 2008. Le projet a pour but de mettre en action les jeunes de 0-17 ans de la MRC des Etchemins autour de projets concertés touchant l'activité physique et de saines habitudes alimentaires. Ces activités auront lieu dans chacune des municipalités, en portant une attention particulière aux municipalités moins peuplées.

7.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL :

7.1 Enveloppe supplémentaire 2008-2014 :

Le directeur général adjoint fait lecture de la lettre de Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, annonçant le montant supplémentaire de l'enveloppe allouée au Pacte rural de la MRC des Etchemins. L'enveloppe supplémentaire pour le Pacte rural 2007-2014 est de 633 426.90\$ pour les six prochaines années.

Les membres du Conseil des maires conviennent de tenir une rencontre de travail le 27 octobre 2008 pour discuter de la répartition de cette somme supplémentaire. Le comité technique sur la ruralité se réunira d'ici là pour faire une ou des recommandations aux maires à ce sujet.

7.2 Autres dossiers (s'il y a lieu) :

Aucune demande n'est présentée aux maires.

8.0 AFFAIRES COURANTES :

8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

RES – Projet éolien :

Monsieur le préfet informe les maires que les deux MRC ont demandé au MRNF de recevoir la moitié des revenus des baux pour les éoliennes qui seront installées sur les terres publiques du Parc régional du Massif du Sud. Cela représenterait une somme de 375 000\$ pour un projet de 150 mégawatts. Les représentants de RES feront les représentations nécessaires auprès dudit ministère. L'étude d'impact du BAPE est prévue débuter vers avril 2010. On devrait recevoir une réponse du MRNF d'ici la mi-octobre.

Funérailles Lieutenant Yan Morin :

Monsieur Provençal a assisté aux funérailles du Lieutenant Yan Morin qui ont eu lieu à Lévis le 2 octobre 2008.

8.2 Protection incendie et schéma : suivi des rencontres précédentes :

Un suivi est fait à savoir l'évolution des rencontres précédentes pour la mise en oeuvre du schéma incendie de la MRC des Etchemins. Les municipalités de Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie, Saint-Prosper, Saint-Benjamin, Sainte-Rose-de-Watford et Saint-Louis se sont rencontrées et en sont venues à une entente de principe à se partager une ressource pour aider les directeurs du service incendie de ces municipalités pour la mise en oeuvre du schéma incendie.

Les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Camille-de-Lellis se rencontreront prochainement en ayant pour objectif de faire comme les municipalités ci-dessus.

La Municipalité de Saint-Luc a informé la MRC des Etchemins qu'elle étudie de confier (à partir du 1^{er} janvier 2009) la gestion de la protection incendie de son territoire à l'une des municipalités suivantes : Lac-Etchemin ou Sainte-Justine.

8.3 Services pré-hospitaliers : suivi :

Monsieur le maire Marcel Asselin informe les maires de l'évolution du dossier des services pré-hospitaliers depuis le dernier Conseil des maires. De plus, les membres du comité rencontreront les préfets de Chaudière-Appalaches lors de la prochaine rencontre du 17 octobre 2008. Dossier à suivre.

8.4 Demande(s) de contribution (s'il y a lieu) :

Aucune demande n'est présentée aux maires.

8.5 Plan de communications : planification d'une rencontre de travail :

Dans le cadre de la rencontre prévue pour le lundi 27 octobre 2008 à 19:00 à la salle du Conseil des maires pour l'enveloppe supplémentaire du Pacte rural 2007-2014 (voir point 7.1 ci-dessus), on débutera cette rencontre en parlant du Plan de communications de la MRC des Etchemins en collaboration avec le CLD des Etchemins.

On mentionne qu'il serait intéressant de connaître les coûts investis par chacune des municipalités en communication et en publicité. On fera parvenir un court sondage à chacune des municipalités pour avoir l'information avant la tenue de cette rencontre.

9.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, COLLOQUES ET RENCONTRES (S'IL Y A LIEU) :

Comité de sécurité publique :

Monsieur le directeur général adjoint Martin Roy fait part que le Lieutenant Martin Tremblay a été confirmé comme directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Etchemins le 26 septembre 2008. Le Sergent Steven Ferland a, quant à lui, été nommé adjoint au directeur du poste de la MRC des Etchemins dans les jours suivants la nomination du Lieutenant Tremblay.

De plus, le Lieutenant Yan Morin qui occupait depuis quelques années la direction du poste de la MRC des Etchemins est décédé le 26 septembre dernier. Les informations avaient déjà été transmises aux maires.

10.0 ADMINISTRATION :

10.1 Liste des comptes à payer :

2008-10-05

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 754 472,97\$, incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

11.0 CORRESPONDANCE :

11.1 Normand Giguère, directeur régional MDEIE :

Transmission de l'Entente de gestion pour le financement du CLD (2008-2012) signée par le ministère, et paiement de la contribution totale du gouvernement du Québec pour l'année 2008-2009, soit 589 786\$.

11.2 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

Correspondance faisant état des exigences du ministre pour éventuellement autoriser l'implantation d'installations éoliennes sur le territoire public du Parc régional du Massif du Sud, dont particulièrement :

- l'obtention de tous les permis et certificats requis par une loi ou un règlement en vigueur;
- la conformité du plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Massif du Sud.

11.3 Ville de Sallaberry-de-Valleyfield :

Demande adressée à la ministre du MAMR à l'effet de « modifier la loi afin de les adapter aux réalités de 2008 en haussant de 25 000\$ à 100 000\$ le seuil minimal pour la tenue d'appel d'offres. »

2008-10-06

ATTENDU QUE les lois municipales prévoient que ne peuvent être adjudgées qu'après demande de soumission, faite par invitation écrite d'au moins deux entrepreneurs ou deux fournisseurs lorsqu'ils comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, tous les contrats d'assurance, de travaux, de fourniture de matériel ou de matériaux et de services;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a voté en juin 2006 des modifications aux règlements de la *Loi sur les organismes publics*, de nouvelles règles qui entreront en vigueur en octobre 2008 afin de hausser le montant minimal pour la tenue d'appel d'offres pour ses contrats (ministère et organismes) de 25 000 \$ à 100 000 \$;

ATTENDU QUE pour la municipalité régionale de comté et les municipalités qui la composent, il est normal que ce seuil plancher soit relevé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau, de modifier les lois municipales afin de les adapter aux réalités de 2008 en haussant de 25 000 \$ à 100 000 \$ le seuil plancher pour la tenue d'appel d'offres;

QUE cette résolution soit également transmise à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.4 Transport adapté l'Autonomie Inc. :

Demande de résolution afin de reconnaître Transport adapté l'Autonomie comme le guichet unique en terme de transport des personnes. Correspondance déposée.

11.5 Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :

Remerciement de la part de l'UQAR, campus de Lévis, pour notre contribution à la campagne de financement de la Fondation. Correspondance déposée.

11.6 Conférence régionale des élus :

Avis relatif aux disponibilités financières pour appuyer des projets d'Internet haute vitesse dans les MRC de la région.

Notre MRC doit signifier son intention relative à notre disponibilité de 8 872,50\$ (0,50\$/capita). Toute somme non engagée au 31 mars 2009 sera affectée à d'autres projets. Correspondance déposée.

12.0 VARIA :

2008-10-07

12.1 Motion de félicitations :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins présente une motion de félicitations en faveur du Comité organisateur de la première édition du "Symposium Arts et Rives de Lac-Etchemin" dont l'événement a été un franc succès.

Les membres du Conseil des maires désirent souligner l'excellent travail de ces sept (7) bénévoles, comptant Sylvie Leclerc, Michel Vachon, Michel Bélanger, Marjolaine Pouliot, Francine Bernard, Diane Veilleux et Cécile Tawell qui, sous la direction de la coordonnatrice du symposium, Emmanuelle Breton, ont œuvré pendant un an à la préparation de cet événement d'envergure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.2 Projet éolien communautaire :

Monsieur le maire Jean-Guy Breton livre aux maires les informations reçues dernièrement concernant les futurs projets éoliens communautaires. Les sommes à investir seront très élevées et il est fort probable que les projets qui se qualifient seront des résiduels de projets déjà acceptés par Hydro-Québec et dont il aura été impossible d'installer les éoliennes pour diverses raisons. On devra s'affilier avec des promoteurs privés qui possèdent de l'expertise dans ce domaine.

2008-10-08

12.3 La Petite Séduction :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le versement d'une contribution de cinq cent dollars (500\$) à la Municipalité de Saint-Prospér pour aider cette municipalité à organiser diverses activités dans le cadre de l'émission télévisée *La Petite Séduction*, compte tenu que cette activité permettra une certaine visibilité au territoire des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-10-09

12.4 Carrières et sablières :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins fasse parvenir une lettre au Ministère des Affaires municipales et des Régions pour leur faire part des doléances des municipalités de notre territoire face aux difficultés d'application de l'imposition des droits sur les carrières et sablières à compter du 1^{er} janvier 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soumise à l'assemblée.

2008-10-10

14.0 CLÔTURE DE LA SESSION :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 23h05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT